



Tarifs : Non précisé - veuillez contacter le service administratif pour plus de détails.

Programme de Formation : CACES® PEMP R486 Catégories A – Initiale

Objectifs du stage :

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires pour l'utilisation sécurisée des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), conformément aux réglementations en vigueur.

Public :

Toute personne au sein d'une entreprise devant utiliser des PEMP

Plan de stage:

1. Rôle et responsabilités des utilisateurs :

- ✓ Statistiques des accidents dus à la profession
- ✓ Intégration de « l'esprit sécurité »
- ✓ Les responsabilités de l'utilisateur
- ✓ Notion du retrait danger

2. Aspect réglementaire :

- ✓ L'arrêté du 5 décembre 2000. La recommandation R486 A
- ✓ Les obligations légales
- ✓ Conditions d'attribution ou de retrait de l'attestation
- ✓ Connaissances des instances et organismes de prévention

3. Typologie :

- ✓ Classification par catégories
- ✓ Connaissance du PEMP
- ✓ Mode de conduite
- ✓ Source d'énergie
- ✓ Hauteur de levée
- ✓ Description des différents organes
- ✓ Transmission
- ✓ Hydraulique
- ✓ Batterie

Durée : 3 jours soit 21 heures

Lieu : Inter ou intra entreprise

Pré-requis : Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail

Certificat :
Attestation de stage
CARTE CACES®

Animateur :
Formateur spécialisé en sécurité

Méthodes pédagogiques :
Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Plateau technique conforme au référentiel CACES

Taux de réussite 100%



4. Utilisation du chariot :

- ✓ Les consignes générales de sécurité
- ✓ Examen d'adéquation
- ✓ Règles de circulation à vide,
- ✓ Les consignes particulières
- ✓ Travaux en hauteur
- ✓ Circulation dans l'entreprise, sur la route, sur divers plans (dévers et autres)
- ✓ Utilisation d'équipements spéciaux
- ✓ Vitesse excessive

- ✓ Stabilité latérale et frontale
- ✓ Ecrasement
- ✓ Mauvais entretien

5. Opération de maintenance

6. Phase pratique :

- ✓ Vérification périodique et semestrielle
- ✓ Présentation et essai des engins mis à disposition

7. Exercices :

- ✓ Prise de poste : Inspection de l'état de la nacelle (vérification des pneus, des stabilisateurs, des dispositifs de sécurité). Vérification des commandes, dispositifs de levage, systèmes de sécurité (freins, interrupteurs d'arrêt d'urgence).
- ✓ Déplacement de la nacelle en position repliée : Conduite de la nacelle en marche avant et arrière sur un terrain plat, en la maintenant repliée. Passage dans des zones étroites pour vérifier la capacité de manœuvre.
- ✓ Conduite en position haute : Élévation de la plateforme à hauteur souhaitée, puis déplacement sur un terrain plat. Manœuvres en hauteur en marche avant et arrière, avec une attention particulière à la stabilité.
- ✓ Manœuvres en espaces restreints : Déplacement dans des zones étroites en position élevée, en vérifiant la maîtrise des commandes.
- ✓ Travaux en hauteur : Simulation de travaux sur des façades ou structures élevées, en ajustant la hauteur et la position de la nacelle.
- ✓ Levage vertical : Élévation de la plateforme à différentes hauteurs sans déplacement. Contrôle de la stabilité de la nacelle et des dispositifs de sécurité en position haute.
- ✓ Maîtrise des situations d'urgence : Simulation d'une panne de la nacelle et utilisation des dispositifs de secours pour descendre la plateforme.
- ✓ Opérations de fin de poste : Remise de la nacelle en position repliée, vérification des équipements avant de quitter le poste.

8. Mise en situation :

- ✓ Le stagiaire réalise sous contrôle et avec aide du formateur, les tâches qu'il aura à assumer normalement

9. Test d'évaluation :

- ✓ Théorie et/ou oraux
- ✓ Evaluation pratiques.

La validation de la partie théorique ou pratique permet le passage de la partie en échec dans les 12 mois suivant son obtention
Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R486

« Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Tarifs : Non précisé - veuillez contacter le service administratif pour plus de détails.

Programme de Formation : CACES® PEMP R486 Catégories B– Initiale

Objectifs du stage :

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires pour l'utilisation sécurisée des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), conformément aux réglementations en vigueur.

Public :

Toute personne au sein d'une entreprise devant utiliser des PEMP

Plan de stage:

1. Rôle et responsabilités des utilisateurs :

- ✓ Statistiques des accidents dus à la profession
- ✓ Intégration de « l'esprit sécurité »
- ✓ Les responsabilités de l'utilisateur
- ✓ Notion du retrait danger

2. Aspect réglementaire :

- ✓ L'arrêté du 5 décembre 2000. La recommandation R486 B
- ✓ Les obligations légales
- ✓ Conditions d'attribution ou de retrait de l'attestation
- ✓ Connaissances des instances et organismes de prévention

3. Typologie :

- ✓ Classification par catégories
- ✓ Connaissance du PEMP
- ✓ Mode de conduite
- ✓ Source d'énergie
- ✓ Hauteur de levée
- ✓ Description des différents organes
- ✓ Transmission
- ✓ Hydraulique
- ✓ Batterie

Durée : 3 jours soit 21 heures

Lieu : Inter ou intra entreprise

Pré-requis : Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail

Certificat :
Attestation de stage
CARTE CACES®

Animateur :
Formateur spécialisé en sécurité

Méthodes

pédagogiques :

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Plateau technique conforme au référentiel CACES

Taux de réussite 99%



4. Utilisation de la PEMP:

- ✓ Les consignes générales de sécurité
- ✓ Examen d'adéquation
- ✓ Règles de circulation à vide,
- ✓ Les consignes particulières
- ✓ Travaux en hauteur
- ✓ Circulation dans l'entreprise, sur la route, sur divers plans (dévers et autres)
- ✓ Utilisation d'équipements spéciaux
- ✓ Vitesse excessive

- ✓ Stabilité latérale et frontale
- ✓ Ecrasement
- ✓ Mauvais entretien

5. Opération de maintenance

6. Phase pratique :

- ✓ Vérification périodique et semestrielle
- ✓ Présentation et essai des engins mis à disposition

7. Exercices :

- ✓ Prise de poste : Vérification de l'engin (roues, stabilisateurs, dispositifs de sécurité). Test des commandes pour l'élévation multidirectionnelle et des systèmes d'urgence.
- ✓ Conduite de la nacelle repliée : Déplacement en marche avant et arrière en position repliée, sur sol plat et accidenté.
- ✓ Conduite en hauteur : Élévation multidirectionnelle en hauteur et déplacement sur terrain plat en position élevée. Manœuvres en marche avant et arrière tout en maintenant la plateforme en position haute.
- ✓ Manœuvres multidirectionnelles : Orientation latérale et télescopique de la nacelle pour simuler des travaux à différentes hauteurs et positions. Simulation de travaux nécessitant des changements fréquents de direction et de hauteur.
- ✓ Levage multidirectionnel : Élévation en hauteur avec orientation latérale et télescopique de la nacelle. Simulation de travaux à différentes hauteurs, en ajustant la position de la nacelle pour atteindre les zones de travail.
- ✓ Contrôle de la stabilité : Simulation de conditions de vent ou d'oscillations pour vérifier la stabilité de la plateforme.
- ✓ Gestion des situations d'urgence : Test des systèmes de secours en cas de panne de la nacelle, avec descente en sécurité.
- ✓ Opérations de fin de poste : Remise en position repliée, rangement de la nacelle, et vérifications post-opération.

8. Mise en situation :

- ✓ Le stagiaire réalise sous contrôle et avec aide du formateur, les tâches qu'il aura à assumer normalement

9. Test d'évaluation :

- ✓ Théorie et/ou oraux
- ✓ Evaluation pratiques.

La validation de la partie théorique ou pratique permet le passage de la partie en échec dans les 12 mois suivant son obtention
Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R486

« Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.